

Contact : tél. 03 83 59 09 32 mail : lerlegales@estrepublikain.fr

## ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

Les journaux « L'Est Républicain et Vosges Matin » sont officiellement habilités à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de Meuse, du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

863072800  
Selon l'Arrêté du 21 décembre 2017 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ; sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est 1.82€ HT pour l'année 2018.

## Avis publics

Commune de Baume-les-Dames

## AVIS AU PUBLIC

Prescription de la révision du plan local d'urbanisme  
Définition des objectifs poursuivis  
Définition des modalités de la concertation

Par délibération n° D14/2017 en date du 26 avril 2017, le conseil municipal a conformément aux articles L 103-3 et suivants, L 153-31 et suivants et R 153-20 et suivants du Code de l'urbanisme :

- prescrit la révision du PLU sur l'ensemble du territoire de Baume-les-Dames ;
- défini les objectifs poursuivis ;
- défini les modalités de la concertation.

Au titre des modalités de la concertation, sont prévus :

- la mise à disposition du public d'un dossier d'information actualisé à la mairie de Baume-les-Dames (pendant les permanences ouvertes au public, soit le lundi de 14 h à 17 h et le vendredi de 9 h à 12 h) au sein du service aménagement et urbanisme. Ce dossier présentera dans un premier temps la procédure, les décisions d'ores et déjà prises, les études existantes ou en cours et sera complété progressivement par les études validées et les comptes rendus du comité de pilotage PLU. Il fera également l'objet d'une publication par voie dématérialisée sur le site Internet de la commune ;
- la publication d'au moins un article dans le magazine d'information locale, d'au moins un article sur le site Internet de la commune, d'au moins un post sur la page Facebook de la commune ;
- un débat public avec la population sera organisé au cours de l'élaboration du projet de révision sous forme au moins d'une réunion publique.

Le public pourra faire connaître ses suggestions et observations :

- oralement au cours du débat public ;
- par écrit en les portant sur le cahier de concertation mis à sa disposition au service aménagement et urbanisme de la commune ;
- par courrier à M. le Maire de Baume-les-Dames (mairie, 3, place de la République, 25110 Baume-les-Dames) ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante (plu@baumelesdames.org).

Cette délibération n° D14/2017 du 26 avril 2017 a fait l'objet d'un affichage pendant un mois en mairie de Baume-les-Dames.

Le maire  
Arnaud MARTHEY  
884362700

## Publicités juridiques

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE BESANÇON

Avis de dépôt de l'état des créances  
et du projet de répartition  
SARL DUVIVIER CELINE  
3, rue de la Côte, 25390 Orchamps-Vennes

Liquidation par jugement en date : 3 mai 2017.

Tout intéressé peut en prendre connaissance au greffe du tribunal de commerce. Le délai de réclamation est d'un mois à compter de la présente publicité, conformément aux articles L 644-4 et R 644-2 du Code de commerce.

884764400

## COUR D'APPEL DE BESANÇON

## Arrêts du 4 avril 2018

SARL BATI CONCEPT, 3, rue des Nos, 90400 Danjoutin : confirme le jugement rendu le 30 mai 2017 par le tribunal de commerce de Belfort, prononçant une mesure d'interdiction à l'encontre de Idiris AKOZ, gérant de fait, sauf en ses dispositions relatives à la durée ramenée à 2 ans.

SARL BATI CONCEPT, 3, rue des Nos, 90400 Danjoutin : confirme le jugement rendu le 30 mai 2017 par le tribunal de commerce de Belfort, prononçant une mesure d'interdiction à l'encontre de Emine YILDIZ, épouse AKOZ, gérante, sauf en ses dispositions relatives à la durée ramenée à 2 ans.

884795800

## Vie des sociétés

SOPROLIB BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ ET PAYS DE L'AIN  
Société de caution mutuelle coopérative à capital variable  
1, place de la Première-Armée-Française, 25000 Besançon  
RCS de Dijon 331 539 908

Les sociétaires sont invités à assister à l'assemblée générale mixte qui aura lieu le 30 avril 2018 à 11 h dans les locaux de la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, 5, avenue de Bourgogne, 21802 Quetigny.

Ordre du jour :

- Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire :
- lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 et quitus aux administrateurs pour leur gestion ;
  - avis sur le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées ;
  - affectation du résultat ;
  - constatation de l'apurement des engagements échus ;
  - approbation du remboursement des contributions au fonds de garantie collective ;
  - approbation du remboursement des parts sociales ;
  - constatation de l'absence d'amputation du fonds de garantie collective ;
  - non renouvellement du mandat de deux administrateurs ;
  - révocation du mandat de cinq administrateurs ;
  - nomination de deux administrateurs ;
  - fixation de l'enveloppe des indemnités compensatrices ;
  - détermination du montant maximum des engagements ;
  - pouvoirs pour les formalités ;
  - questions diverses.

- Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :
- modifications statutaires liées au statut de société de financement et à la gouvernance de ces sociétés au regard du Code monétaire et financier ;
  - suppression de certains articles ou mentions obsolètes dans les statuts ;
  - prise en compte des dispositions de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire dite ESS et réécriture ou réorganisation de certaines clauses afin d'améliorer la lisibilité des statuts et le fonctionnement de la société ;

- renumérotation des articles consécutive aux adjonctions effectuées et adoption de l'ensemble du texte des statuts ;
- pouvoirs pour les formalités ;
- questions diverses.

Un document de vote par correspondance ou procuration est à la disposition des sociétaires au siège social.

Le conseil d'administration

884137100

SOCIÉTÉ DE CAUTION MUTUELLE IMMOBILIÈRE  
DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ  
Société de caution mutuelle coopérative à capital variable  
14, boulevard de la Trémouille, 21000 Dijon  
RCS de Dijon 016 350 266

Les sociétaires sont invités à assister à l'assemblée générale mixte qui aura lieu le 30 avril 2018 à 11 h dans les locaux de la BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ, 5, avenue de Bourgogne, 21802 Quetigny.

Ordre du jour :

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire :

- lecture et approbation des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 et quitus aux administrateurs pour leur gestion ;
- avis sur le rapport spécial des commissaires aux comptes relatif aux conventions réglementées ;
- affectation du résultat ;
- constatation de l'apurement des engagements échus ;
- approbation du remboursement des contributions au fonds de garantie collective ;
- approbation du remboursement des parts sociales ;
- constatation de l'absence d'amputation du fonds de garantie collective ;
- renouvellement du mandat d'un administrateur ;
- fixation de l'enveloppe des indemnités compensatrices ;
- détermination du montant maximum des engagements ;
- pouvoirs pour les formalités ;
- questions diverses.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire :

- modifications statutaires liées au statut de société de financement ;
- suppression de certains articles ou mentions obsolètes dans les statuts ;
- prise en compte des dispositions de la loi du 31 juillet 2014 relative à l'Économie Sociale et Solidaire dite ESS et réécriture ou réorganisation de certaines clauses afin d'améliorer la lisibilité des statuts et le fonctionnement de la société ;
- renumérotation des articles consécutive aux adjonctions effectuées et adoption de l'ensemble du texte des statuts ;
- pouvoirs pour les formalités ;
- questions diverses.

Un document de vote par correspondance ou procuration est à la disposition des sociétaires au siège social.

Le conseil d'administration

884087400

## Annonces légales

## TRANSMETTEZ VOS FICHIERS

## AU FORMAT WORD

lerlegales@estrepublikain.fr



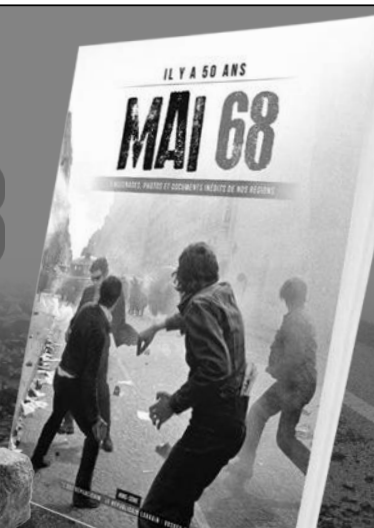
## NOUVEAU

- HORS-SÉRIE -

IL Y A 50 ANS  
MAI 68

200 PAGES D'ANALYSES,  
DE TÉMOIGNAGES, PHOTOS  
ET DOCUMENTS INÉDITS  
DE NOS RÉGIONS

19,90€  
- 200 pages -



## BON DE COMMANDE

à retourner accompagné de votre règlement à :  
L'EST REPUBLICAIN/VOSGES MATIN  
La Boutique  
Rue Théophraste Renaudot - 54185 HEILLECOURT CEDEX.

MAI 68

Nombre TOTAL d'exemplaires  
[ ] x 19,90€ = \_\_\_\_\_ €  
Frais de port + 4 € (par ouvrage)

TOTAL de ma commande  
= \_\_\_\_\_ €

## MON RÈGLEMENT

Je joins mon règlement d'un montant de \_\_\_\_\_ € par :

- Chèque bancaire à l'ordre de L'EST RÉPUBLICAIN
- Règlement par carte bancaire sur notre boutique en ligne

## MES COORDONNÉES

Nom .....  
Prénom.....  
Adresse.....  
Code postal.....  
Ville.....  
Date de naissance.....  
Téléphone.....  
E-mail.....



EN VENTE CHEZ VOTRE MARCHAND DE JOURNAUX,  
dans nos agences, et sur nos boutiques en ligne  
www.estrepublikain.fr et www.vosgesmatin.fr